



Bar de loisir. Débat lancé sur la limitation des prises

Ébullition dans le monde de la pêche loisir du bar. Les cinq fédérations signataires de la Charte pour une pêche loisir éco-responsable, s'opposent à une proposition de limitation des prises de bars.



La règle qui autorise des prises à hauteur « de la consommation exclusive du pêcheur et de sa famille » donne lieu à différentes interprétations.

La société Ultimate Fishing, spécialisée dans la commercialisation d'équipements pour la pêche au leurre a, en effet, proposé un débat sur la limitation des prises à deux bars par jour et par pêcheur. Rappelons que la règle autorise des prises à hauteur « de la consommation exclusive du

pêcheur et de sa famille ». « Cette limite idéologique peut être interprétée de beaucoup de façons différentes, permet de nombreux abus et empêche les organismes de contrôle de verbaliser un pêcheur qui rentrerait avec une quantité de poisson indécente, estime Ultimate Fishing. Nous

considérons que cette réglementation n'est plus en phase avec l'état préoccupant de la ressource et les comportements irresponsables de certains pratiquants ».

« Dans le cadre de l'application de la Charte pour une pêche maritime de loisir éco-responsable, l'ensemble des fédérations représenta-

tives de la pêche en mer viennent d'accepter la mise en place de mesures restrictives et courageuses, notamment sur les tailles minimales de captures induisant de facto une limitation significative (plus de 30 %) des prises » répond la fédération des associations.

« Quant au pêcheur de loisir moyen, lui qui ne sort en mer que cinq à dix fois par an et qui rentre le plus souvent bredouille, on voudrait lui interdire de prendre plus de deux bars, le seul jour où il aura enfin réussi à en pêcher quelques-uns ! C'est tout simplement irresponsable ».

« Si elle était appliquée, une telle mesure casserait définitivement le ressort qui habite chaque pêcheur en mer, à savoir : le rêve et la passion ». « Notre position sur ce sujet sera à nouveau explicitée lors du prochain congrès de la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France, les 15 et 16 juin et lors des Assises nationales des pêches en mer qui se dérouleront à Saint-Nazaire les 14 et 15 novembre 2013 » indique le président Jean Kiffer.